

Déclaration CFDT

Préalable au Comité technique du 3 octobre 2016

A Madame la Présidente du Conseil Régional,

A Monsieur le Président du Comité technique

La CFDT a pris acte de l'engagement de la Présidente exprimé en janvier 2016 et réitéré lors de la venue en Franche-Comté de Mme Grelier, secrétaire d'Etat aux collectivités territoriales le 1^{er} Septembre 2016, d'aboutir à un accord global sur l'ensemble des dispositions règlementant le personnel.

La CFDT souhaiterait en préalable un accord de méthode sur les points suivants :

- Echéancier d'adoption des règles d'harmonisation et de mise en œuvre de celles-ci?
- Quelle **place donnée au CT**: les dossiers passés pour avis au CT sont-ils d'effet immédiat ou dépendent-ils de la conclusion de l'accord global ?
- La CFDT souhaiterait connaître la position de l'administration sur l'articulation de la négociation sur les régimes indemnitaires avec les évolutions règlementaires : en effet la CFDT n'estime pas envisageable que l'harmonisation des régimes indemnitaires se fasse au rythme de la parution des décrets, cadre d'emploi par cadre d'emploi ? L'architecture globale du dispositif nous paraît la seule garante possible d'une construction équitable et solidaire entre les catégories.
- Périmètre de l'accord global ? nous demandons que la GPEC soit intégrée dans ce périmètre (panorama des carrières, répertoire des métiers, ratios...)
- Enfin la CFDT demande la conclusion d'un accord signé, engageant les parties, et souhaite connaître le positionnement de Mme la Présidente sur ce sujet.